

Charte de Partenariat



L'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (**AFVAC**) est une association professionnelle consacrée à la Formation Continue Vétérinaire forte de 3 000 adhérents, scientifiquement indépendante et accréditée par le Comité de la Formation Continue Vétérinaire (CFCV). L'AFVAC a obtenu la certification qualité Qualiopi, au titre de la catégorie «Actions de formation».

Créée en 1958, elle accomplit une mission de formation continue en Médecine et Chirurgie des Animaux de Compagnie grâce à l'action concertée de 15 Sections Régionales (SR) et de 22 Groupes d'Étude (GE).

L'AFVAC propose ainsi aux équipes soignantes et administratives des établissements de soins vétérinaires (vétérinaire libéral ou salarié, généraliste ou spécialiste, auxiliaire spécialisé vétérinaire, personnel administratif) plus de 150 formations annuelles en présentiel (soit près de 1600 heures/an*) et au format pédagogique varié (soirées, journées, séminaires, plans modulaires de formation), ainsi que des formations intégrant les nouvelles technologies d'enseignement à distance.

L'AFVAC organise deux événements nationaux majeurs :

- « **AFVAC le Congrès** », premier congrès scientifique et d'informations professionnelles francophone dédié aux vétérinaires pour animaux de compagnie,
- « **ASV le Congrès** », premier congrès destiné aux Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires en collaboration avec APFORM et l'AssAV.

L'AFVAC propose également des revues de formation continue – PratiqueVet et Revue Vétérinaire Clinique.

L'ensemble de ces activités repose sur une ingénierie pédagogique et scientifique, des conseils scientifiques et comités de lecture indépendants et une politique de déclaration publique d'intérêts.

L'AFVAC intervient également comme soutien technique des instances professionnelles (lutte contre l'antibiorésistance, bien-être animal, biodiversité, maillage vétérinaire, « marque vétérinaire »...)

Les missions de formation continue de l'AFVAC sont assurées en collaboration avec les sociétés « Partenaires de l'AFVAC » (firmes pharmaceutiques, industriels de l'alimentation animale, centrales d'achats, fabricants et distributeurs de matériel, laboratoires d'analyses, autres sociétés commerciales et associations).

Le partenariat, dans le respect des identités de chacun, est une alliance synergique pour une formation scientifique de qualité à coût maîtrisé, dans un cadre éthique, confraternel et convivial.

Une société partenaire de l'AFVAC participe aux activités de formation continue de l'AFVAC dans le cadre des objectifs de la Charte.

* hors congrès

Des objectifs affirmés

Les objectifs de la Charte de Partenariat sont :

- d'établir une synergie entre l'AFVAC et ses Partenaires, par une mise en commun de compétences scientifiques et organisationnelles ;
- d'apporter à la profession vétérinaire une formation continue de qualité à un coût raisonnable, tout en assurant l'indépendance du message scientifique ;
- de valoriser l'image institutionnelle des partenaires et de l'AFVAC dans un respect éthique réciproque.

Divers types de Partenariat

Partenariat d' « AFVAC le Congrès » : le Partenariat du Congrès National de l'AFVAC fait partie intégrante de la Charte. Il consiste en une mutualisation de moyens facilitant l'accès pour le plus grand nombre de vétérinaires praticiens à une veille scientifique diversifiée et pour les partenaires, à une interaction avec un très large public en un lieu unique.

Autres partenariats complémentaires possibles :

- **Partenariat Privilégié de Groupes d'Étude (GE) :** le Partenariat Privilégié de Groupes d'Étude contribue au développement d'une discipline. Il permet aux vétérinaires praticiens l'acquisition ou le renforcement de compétences et aux partenaires, un accès privilégié à un réseau thématique.
- **Partenariat Privilégié de Sections Régionales (SR) :** le Partenariat Privilégié de Sections Régionales soutient les actions des Sections Régionales et aide à la diffusion du message scientifique au cœur des territoires, tout en offrant des contacts privilégiés ciblés.
- D'autres **partenariats spécifiques** sont également possibles entre l'AFVAC et le partenaire.

Les modalités pratiques et logistiques de ce partenariat sont décrites dans le « Dossier de Partenariat ».

La charte 2019-2021 a été reconduite jusqu'à la fin 2022 et évoluera en 2023.

Cette charte est approuvée par l'AFVAC et le partenaire, qui accède au statut de Partenaire de l'AFVAC jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour l'AFVAC,
Jean-François ROUSSELOT,
Président

Date:

Pour le Partenaire,
(Nom, prénom, signature et cachet)

.....
.....

Date:

Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie

40, rue de Berri - 75008 Paris · Tél: 01 53 83 91 60
Mail: contact@afvac.com · afvac.com

L'AFVAC est un organisme accrédité par le Comité de Formation Continue Vétérinaire (CFCV) et a obtenu la certification qualité Qualiopi, au titre de la catégorie « Actions de formation ».



Numéro de déclaration d'existence : 11751706375